



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1065

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions au profit des associations Espace Carco, Pépinière Cap Nord, San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), Techlid ainsi qu'aux Communes de Saint Fons et Villeurbanne pour leurs programmes d'animation économique territoriale et de services aux entreprises pour l'année 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacques, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

**Conseil du 21 mars 2016****Délibération n° 2016-1065**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution de subventions au profit des associations Espace Carco, Pépinière Cap Nord, San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), Techlid ainsi qu'aux Communes de Saint Fons et Villeurbanne pour leurs programmes d'animation économique territoriale et de services aux entreprises pour l'année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique visant à garantir le dynamisme du tissu économique de l'agglomération grâce à un accompagnement complet à destination de toutes les entreprises du territoire. Celle-ci s'exprime, d'une part à travers le réseau d'accompagnement de la création d'entreprise "Lyon Ville de l'entrepreneuriat (LVE)" et, d'autre part à travers une animation économique territorialisée à l'échelle des conférences territoriales des maires via un réseau de "développeurs économiques".

**a) - Objectifs**

Le réseau LVE a contribué à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Au sein de ce réseau, les pépinières d'entreprises sont des éléments structurants de soutien à la création d'entreprises. Elles sont des outils de proximité, de redynamisation des territoires dont la Métropole de Lyon souhaite garantir la qualité de service, tant en ce qui concerne l'hébergement que l'accompagnement des créateurs d'entreprises.

Concernant l'animation économique de proximité, celle-ci permet, à travers un réseau de développeurs économiques territoriaux, d'assurer un relais efficace entre les entreprises, leurs projets et les différentes structures intervenant en matière d'accompagnement des entreprises, qu'il s'agisse de la Métropole de Lyon en propre (implantation, extension ou relocalisation, environnement urbain, opérations d'aménagement ou de requalification des zones d'activité, projets liés aux déplacements, aux économies d'énergie, à l'innovation ou aux relations internationales, etc.) ou de tout autre acteur pouvant apporter un soutien aux entreprises (Chambres consulaires, Région Rhône-Alpes, pôles de compétitivité, etc.).

C'est dans ce cadre que la Métropole de Lyon souhaite apporter son soutien aux associations Espace Carco (Carco), Pépinière Cap Nord, San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), Techlid ainsi qu'aux Communes de Saint Fons et de Villeurbanne.

**b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2015 et bilan*****Pépinières d'entreprises "Lyon Ville de l'entrepreneuriat"***

La Métropole de Lyon compte 4 pépinières généralistes LVE : la pépinière Carco (Rhône Amont), la pépinière Cap Nord (Plateau Nord), la pépinière Saône Mont d'Or (Val de Saône) et la Pépinière La Coursive (Portes du Sud). Par délibération n° 2015-0209 du 23 mars 2015, le Conseil de la Métropole a attribué aux structures chargées de les gérer et de les animer, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 110 000 €, afin de mettre en œuvre leurs programmes d'actions 2015 respectifs.

Le bilan de l'activité de ces 4 pépinières dans le cadre de ce financement est le suivant :

Sur l'année 2015, 17 entrées en pépinières et 16 sorties ont été comptabilisées. Au total ce sont 76 entreprises qui ont été hébergées et accompagnées, ce qui a permis la création de plus de 163 emplois. Le taux d'occupation moyen des pépinières est de 85 %. 541 porteurs de projets ont été accueillis en rendez-vous anté-crédation. Enfin, le taux de pérennité des créateurs accompagnés à 3 ans est de 85 % et de 80 % à 5 ans.

Les pépinières ont poursuivi leur rôle de prescripteur avec la tenue, sur site, de permanences par différents partenaires de la création d'entreprises.

En outre, les pépinières se sont impliquées dans le réseau LVE en participant notamment aux différentes manifestations du réseau telles que le salon des entrepreneurs 2015, les réunions territoriales (COTER), le concours LVE, mais aussi en menant les actions de communication nécessaires à la promotion du dispositif.

Les actions réalisées présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales, que ce soit par le nombre d'entreprises accompagnées ou le taux d'occupation.

### ***Animation économique territoriale***

La Métropole de Lyon s'appuie sur un réseau de 14 développeurs économiques territoriaux pour accompagner les entreprises dans leurs projets de développement ou de retournement.

La Métropole de Lyon assume directement l'animation économique territoriale sur 5 territoires : Lyon 2° et Lyon 7°, Lyon 3° et Lyon 6°, la Conférence territoriale des Maires (CTM) Lômes et Coteaux du Rhône, la CTM Portes du Sud et la CTM Val de Saône (assumée directement par la Métropole de Lyon depuis la dissolution du Syndicat de Communes Saône Mont d'Or au 1<sup>er</sup> janvier 2016). La Ville de Lyon assure l'animation économique territoriale sur 3 territoires : Lyon 1er et Lyon 4°, Lyon 5° et Lyon 9°, Lyon 8°.

L'association Espace Carco a souhaité prendre en charge la CTM Rhône Amont, l'association Pépinière Cap nord la CTM Plateau nord, l'association Techlid les CTM nord-ouest et Val d'Yzeron, l'ASPIE la CTM Porte des Alpes et la Ville de Villeurbanne le territoire de Villeurbanne.

Par délibération n° 2015-0209 du 23 mars 2015, le Conseil de la Métropole a attribué à ces différentes structures, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 496 500 € pour leurs programmes d'actions 2015 respectifs au titre de l'animation économique de proximité.

Le bilan de l'activité du dispositif global d'animation territoriale est le suivant :

- 1 450 rendez-vous individuels avec des entreprises de la Métropole de Lyon, dont 525 ciblées sur des entreprises à fort enjeu (principaux employeurs des territoires, entreprises de taille intermédiaire indépendantes, petites et moyennes entreprises (PME) en fort développement, start-up, etc.),
- 46 Pépites (PME à très fort potentiel de croissance) ont été labellisées,
- 1 200 problématiques spécifiques ont été traitées (projet d'implantation ou de relocalisation, problématiques d'environnement urbain ou d'urbanisme, lien avec des pôles de compétitivité ou des financeurs potentiels, mise en place de services collectifs aux salariés, etc.),
- un suivi spécifique a été assuré sur des dossiers de reconversion industrielle importants,
- 100 rendez-vous ont eu lieu avec les Communes de la Métropole de Lyon pour échanger sur les questions de développement économique local.

### **c) - Programmes d'actions pour 2016 et plans de financement prévisionnels**

#### ***Pépinières d'entreprises "Lyon Ville de l'entrepreneuriat"***

Les objectifs partagés concernant les 4 pépinières généralistes Rhône Amont (Carco), Plateau Nord (Cap Nord), Val de Saône (Métropole de Lyon) et Portes du Sud (La Coursive - Saint Fons), sont les suivants :

- assurer un accueil, orientation et/ou accompagnement à la création adapté aux besoins et spécificités de chaque porteur de projets,
- réaliser une animation et un accompagnement individuel des entreprises hébergées (stratégie d'entreprise, ateliers, formations, encourager le mentorat d'affaires, etc.).

Les objectifs quantitatifs associés des 4 pépinières d'entreprises sont les suivants :

- au moins 500 porteurs de projets informés/passés par l'action en accueil appui à la création,
- au moins 68 entreprises hébergées et accompagnées en pépinière, soit un taux d'occupation d'au moins 85 %,
- un taux de pérennité supérieur à 76 % à 3 ans et 61 % à 5 ans (moyenne nationale respective de 66 % et 51 %).

Par ailleurs, pour l'année 2016, le soutien de la Métropole de Lyon aux 4 pépinières d'entreprises LVE s'inscrit dans l'objectif d'un accompagnement des pépinières généralistes existantes vers le concept de pôle entrepreneurial. Les objectifs et indicateurs associés sont notamment les suivants :

- affirmer la dimension intercommunale (à l'échelle des CTM) des outils : commune d'origine des créateurs hébergés et accompagnés, invitation des représentants des communes de la CTM aux instances de partage et prise de décisions (assemblée générale, conseil d'administration ou comité de pilotage),
- positionner l'outil pépinière comme l'outil structurant de l'accompagnement entrepreneurial de la CTM : fédérer les acteurs de l'accompagnement, développer des synergies et actions communes (permanences, actions collectives, etc.),
- faire évoluer l'offre immobilière existante : répondre aux nouveaux besoins, optimiser le modèle économique, engager une réflexion sur la chaîne de l'immobilier à l'échelle de la CTM,
- un partage et suivi régulier (trimestriel) avec les services de la Métropole devra être mis en place.

Pour la bonne réalisation des objectifs définis ci-dessus et la mise en œuvre de leurs programmes d'actions 2016 respectifs, il est proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer des subventions d'un montant global de 105 000 € répartis comme suit :

- une subvention de fonctionnement de 35 000 € au profit de l'association Espace Carco - pépinière d'entreprises au titre de l'animation de la pépinière d'entreprises de Rhône Amont,
- une subvention de fonctionnement de 35 000 € au profit de l'association Pépinière Cap Nord au titre de l'animation de la pépinière d'entreprises du Plateau Nord,
- une subvention de fonctionnement de 35 000 € au profit de la Commune de Saint Fons au titre de l'animation de la pépinière d'entreprises des Portes du Sud.

A noter que la pépinière du Val de Saône est gérée directement par la Métropole de Lyon depuis la dissolution du Syndicat de Communes Saône Mont d'Or au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### ***Animation économique territoriale***

En ce qui concerne l'animation territoriale, les objectifs partagés pour l'année 2016 et les indicateurs associés sont les suivants :

- accompagner au moins 1 400 entreprises dont 500 entreprises stratégiques : comptes clés (principaux employeurs du territoire), leaders (entreprises de taille intermédiaire) et pépites potentielles (petites et moyennes entreprises en hyper croissance),
- renforcer les échanges association - Métropole de Lyon - Communes en organisant 100 points réguliers avec les communes du territoire pour échanger sur les projets et l'actualité économique locale,
- réguler l'offre de services du territoire aux entreprises en organisant 2 comités techniques du développement économique sur chaque CTM réunissant la Métropole de Lyon, les Communes et les acteurs du développement économique (CCIL et CMAR, notamment),
- par l'expertise ainsi acquise du territoire et des entreprises, alimenter la stratégie de développement économique de la Métropole de Lyon et relayer celle-ci auprès des acteurs économiques du territoire.

Pour la mise en œuvre de leurs programmes d'actions 2016 respectifs, il est proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer des subventions d'un montant global de 472 500 € répartis comme suit :

- une subvention de fonctionnement de 80 000 € au profit de l'association Espace Carco au titre de l'animation économique de proximité sur la CTM Rhône-Amont,
- une subvention de fonctionnement de 80 000 € au profit de l'association Cap Nord au titre de l'animation économique de proximité sur la CTM Plateau Nord,
- une subvention de fonctionnement de 182 500 € au profit de l'association Techlid au titre de l'animation économique de proximité sur les CTM Nord Ouest et Val d'Yzeron,
- une subvention de fonctionnement de 50 000 € au profit de la Commune de Villeurbanne au titre de l'animation économique de proximité sur le territoire de Villeurbanne,

- une subvention de fonctionnement de 80 000 € au profit de l'ASPIE au titre de l'animation économique de proximité sur la CTM Porte des Alpes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement :

- d'un montant de 115 000 € au profit de l'association Espace Carco pour son action en matière d'animation territoriale (80 000 €) et pour l'animation de la pépinière Rhône Amont (35 000 €),

- d'un montant de 115 000 € au profit de l'association Pépinière Cap Nord pour son action en matière d'animation territoriale (80 000 €) et pour l'animation de la pépinière Plateau Nord (35 000 €),

- d'un montant de 80 000 € au profit de l'Association San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE) pour son action sur l'animation territoriale Portes des Alpes,

- d'un montant de 182 500 € au profit de l'association Techlid pour son action en matière d'animation territoriale Nord Ouest et Val d'Yzeron,

- d'un montant de 50 000 € au profit de la Commune de Villeurbanne pour son action en matière d'animation territoriale,

- d'un montant de 35 000 € au profit de la Commune de Saint Fons pour son action d'animation de la pépinière Portes du Sud,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations suivantes : Espace Carco, Pépinière Cap Nord, Association San Priote pour l'insertion par l'emploi, Techlid, ainsi qu'avec les Communes de Saint Fons et de Villeurbanne définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - fonction 62 :

- animation territoriale : opération n° 0P01O0851 - compte 6574 pour un montant de 422 500 € et compte 657341 pour un montant de 50 000 €,

- animation pépinière : opération n° 0P01O2291 - compte 6574 pour un montant de 70 000 € et compte 657341 pour un montant de 35 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.**